

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DICOM 33 Convention cadre de partenariat média avec La Tribune.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation de convention de partenariat média cadre avec La Tribune ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de convention de partenariat média cadre avec La Tribune ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de convention de partenariat média cadre avec La Tribune, jointe en annexe ;

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO